

# GRAND CONCOURS 2012

## Les petites mains gourmandes

### REGLEMENT DU CONCOURS

**Thème : Le fruit de mon imagination ...**

Macarons, bonbons, cupcakes, pâtisseries, viennoiseries, biscuits,...

Les gourmandises deviennent source d'inspiration et de création !

Toutes les techniques de loisirs créatifs sont permises : scrapbooking, cartonnage, modelage, peinture, mosaïque, tricot, couture, broderie, encadrement, ...

Soyez imaginatif, créatif !

**Principes de base**

***Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat, réservé aux particuliers à l'exclusion des exposants du salon Creativa Metz 2012.***

***La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.***

***Une seule création par personne sera acceptée.***

**Article 1 : Objet**

Metz Expo Evènements, dont le siège social est rue de la Grange au Bois BP 45059 57070 Metz Cedex 03, organise un concours **de création sur le thème des gourmandises.**

Le principe est de créer ou de réaliser une œuvre originale sur le thème des gourmandises en utilisant une technique de loisirs créatifs au choix.

**Article 2 : Condition de participation et inscription**

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon Creativa-Metz 2012, chaque candidat devra retourner le bulletin de participation\* avant le **23 janvier 2011** à l'adresse suivante :

**Salon Creativa-Metz**

Rue de la Grange aux Bois

BP 45059

57072 Cedex 03

Ou par email : [celine.genetelli@metz-expo.com](mailto:celine.genetelli@metz-expo.com)

\*La participation doit comporter :

- Les coordonnées complètes du candidat : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail
- Un nom (un titre) pour l'œuvre

**Seuls les 50 premiers bulletins à nous parvenir seront acceptés. Si le bulletin n'est pas retenu, le candidat sera immédiatement prévenu.**

Les pièces seront exposées pendant les 4 jours du Salon Creativa Metz du 2 au 5 février 2012.

### **Article 3 : Dépôt et retour**

Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée le 31 janvier 2012, au plus tard, au Parc des Expositions de Metz Métropole et venir la retirer impérativement le dimanche 5 février à 19h00.

A défaut de retrait des œuvres dans le temps imparti, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

Lors du dépôt de la création, chaque candidat recevra 4 invitations pour le Salon Creativa Metz.

L'organisation se décharge de toute perte, vol et casse.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur.

### **Article 4 : Jury**

Ce sont les exposants qui voteront pour la création de leur choix. Les bulletins de vote seront dépouillés le dimanche matin. Le résultat sera sans appel.

### **Article 5 : Les prix**

La remise des prix s'effectuera le dimanche 5 février 2012 à 17h00.

Les 3 premiers se verront remettre :

1<sup>er</sup> prix : 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € valable dans les magasins Cultura, et 1 année de cours pour un cours collectif d'une heure au choix à l'Ecole d'Art « L'Entrée des Artistes ».

2<sup>ème</sup> prix : 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € valable dans les magasins Cultura, et 1 semaine de participation aux vacances artistiques (vacances scolaires) pour des journées entières à l'Ecole d'Art « L'Entrée des Artistes ».

3<sup>ème</sup> prix : 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € valable dans les magasins Cultura, et 1 semaine de participation aux vacances artistiques (vacances scolaires) pour des demies-journées à l'Ecole d'Art « L'Entrée des Artistes ».

Du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : Une carte Privilège Metz-Expo Evénements.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **Article 6 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout évènement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront avisés dans les plus brefs délais.

### ***Les partenaires du concours :***



*l'esprit jubile !*



Ce règlement est déposé chez : SCP Huissiers de Justice BOOB - PETIT - MULLER - EGLOFF 23 rue de Sarre 57070 METZ.